

www.e-rara.ch

**L' histoire du vieux et du nouveau Testament avec des explications
édifiantes tirées des Saints Pères ...**

Royaumont

A Bruxelles, 1747

Bibliothèque des Pasteurs, BPU Neuchâtel

Shelf Mark: PA P 81.9.11

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-1275>

Autel des parfums.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

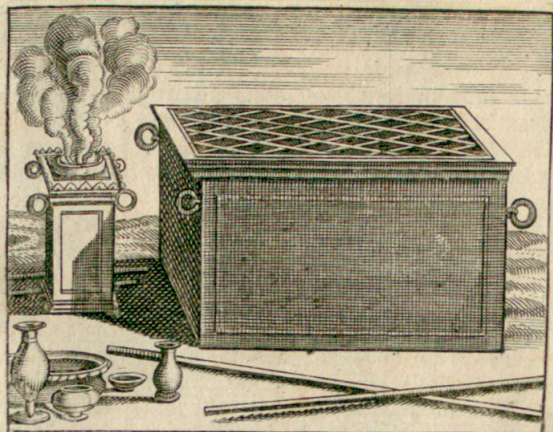
Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Autel des parfums. Exod. 30.



v. de vel. s.

Pour achever tout ce que Dieu avoit commandé à Moïse de mettre dans son Tabernacle, ce saint homme fit faire un Autel que l'on nommoit l'Autel des parfums, parce qu'on y en offroit continuellement à Dieu. Il étoit de bois de Setim, revêtu d'or de toutes parts. Il étoit quarré. Il avoit une coudée de long & de large, & deux de haut. Dieu lui-même avoit marqué de quelle maniere on devoit composer les parfums qu'on lui offroit sur cet Autel. Il étoit placé dans le Tabernacle contre le voile que Dieu avoit fait mettre devant l'Arche, entre la table où étoient les pains de Proposition, & le Chandelier d'or. Au devant du Tabernacle Dieu fit faire un autre Autel qui étoit dans le Parvis. Comme il étoit destiné pour les sacrifices qu'on y brûloit, il n'étoit point à couvert. Il étoit appelé l'Autel des Holocaustes. Il étoit quarré. Il avoit cinq coudées de long, autant de large, & trois de hauteur. Il étoit fait de bois de Setim, mais revêtu de toutes parts de grosses lames de cuivre. Sa surface étoit couverte d'une grille, au-dessus de laquelle il y avoit un petit foyer qui montoit une coudée & demie jusqu'au milieu

La même
 année.
 2514

de l'Autel. Cet Autel, qui n'étoit point solide, mais creux, n'étoit point en cela semblable aux autres Autels que Dieu commanda qu'on lui dressât lorsqu'on seroit dans un lieu stable, qui devoient être solides, c'est-à-dire de terre ou de pierres non taillées : celui-ci au contraire étoit un Autel portatif, qui devoit changer de place lorsque le peuple décampoit pour aller ailleurs. Ces deux Autels, selon saint Gregoire, marquoient dès la Loi ancienne tout l'état des ames dans la Loi nouvelle, & les deux differens ordres qui seroient toujours dans l'Eglise, c'est-à-dire, celui des pénitens & celui des innocens. L'un de ces deux Autels étoit dans le Tabernacle, & l'autre étoit au-dehors, pour marquer aux pénitens qu'ils sont encore indignes d'entrer dans le Temple. L'un étoit destiné à brûler la chair des animaux; ce qui représente admirablement les actions extérieures de la pénitence, par lesquelles le pénitent s'immole en quelque sorte à Dieu, & se consume comme un holocauste. L'autre étoit réservé pour brûler des parfums, & pour élever au ciel l'odeur & la fumée de l'encens, qui marquent l'ardeur de la charité des ames saintes, & la ferveur de leurs prieres. Ainsi l'un de ces Autels est pour ceux qui soupirent encore dans le souvenir & dans le ressentiment de leurs pechés, & l'autre est pour ceux qui ne soupirent plus que dans le desir du ciel & de Dieu qui y habite. Les Prêtres élevent le premier lorsqu'ils représentent avec force aux pecheurs les fautes qu'ils ont commises, afin d'exciter en eux une componction salutaire : & ils élevent le second lorsqu'après avoir fait passer ces humbles pecheurs par une sainte pénitence, ils les font entrer avec une confiance accompagnée de tremblement dans le Temple du Seigneur, pour y repandre plus de larmes en sa présence par la violence de leur amour, qu'ils n'en avoient repandu auparavant par la douleur de leur pénitence. Ces deux Autels, quoi que si differens entre eux, ont néanmoins cela de commun que tous deux honorent Dieu par un culte saint, & qu'ils ont tous deux besoin du feu de son Saint-Esprit pour consumer les sacrifices qui s'y offrent.